



Activités mafieuses d'une Banque française !!!.

Par **Nikolai 5155**, le **11/06/2014** à **11:33**

Je voudrais savoir si les activités "mafieuses" sont légales en France. A priori, je pense que OUI. J'ai un bel exemple sous les yeux !!. Le document ci-dessous trouvé sur Internet retrace très bien ce que je subis actuellement :

Depuis les années 2009-2010, le marché du photovoltaïque a connu un développement démesuré.

Le prix de rachat de l'électricité par EDF, les aides régionales et les crédits d'impôt liés à l'installation de matériels d'énergie renouvelable ont été perçus comme une aubaine.

Ainsi, un nombre incommensurable d'entreprises, aux noms commerciaux rêveurs, se sont créées sur ce secteur. Elles chargent alors des commerciaux sans vergogne de parcourir toutes les campagnes de France en vue d'exploiter la fibre écologique de leurs victimes et de leur faire croire qu'elles participeront gratuitement aux bienfaits de la planète.

Pour ce faire, les commerciaux usent d'astuces destinées à instaurer un rapide climat de confiance : ils produisent à leurs interlocuteurs une brochure en papier glacé sur laquelle sont visibles les logos d'EDF ou d'ERDF, mais aussi, et surtout la mention "partenaire bleu ciel d'EDF", ou encore le sigle "QUALI PV".

Les discours des commerciaux sont alors envoûtants : certains proposent à leurs victimes d'être candidats à un programme "Maison verte" et de leur installer gratuitement des panneaux sur leur toit ou de leur faire cadeau d'une partie de l'équipement, tandis que d'autres, plus téméraires, leur font croire que, si l'achat des panneaux s'effectuera à crédit, celui-ci sera gratuit et s'autofinancera grâce à la revente d'énergie à EDF.

L'éloquent commercial étale généralement ses propos de photos et de vidéos, grâce à des documents qui promettent ce qu'ils ne tiendront JAMAIS, ce qui suffit à estomper définitivement tout doute dans l'esprit de ses interlocuteurs et de les conquérir. Car bien souvent, la société "démarcheuse" n'évoque que le "partenaire" au lieu de parler de la Banque.

En tout état de cause, quelle que soit la technique utilisée, les commerciaux parviennent à faire signer à leurs proies des contrats "clé en main", comprenant l'installation de panneaux et leur raccordement au réseau ERDF. Bien souvent, il est ajouté au contrat la fourniture d'un ballon d'eau chaude, voire d'une ou deux éoliennes.

Ce bouquet ne serait pas parfait s'il n'était pas (évidemment) accompagné d'un crédit à la consommation, dont ces commerciaux ne disent mot, affirmant que le système s'autofinance de lui-même !!.

Bien entendu, ces commerciaux agissent aussi bien à titre de techniciens que de banquier, mais ignorent en réalité la réelle technicité de leurs produits (voire la position du soleil !!) et leur effet, tout autant qu'ils ne vérifient pas la solvabilité des emprunteurs. De fait, beaucoup de familles se retrouvent endettées avec une installation ne fonctionnant pas ou s'avérant non

rentable.

En effet, outre que le prix de vente des panneaux soit exagéré et fixé à 5 ou 6 fois leur valeur, depuis 2012, le prix de rachat de l'électricité par EDF est en net déclin.

De même, pour toute acquisition d'un système photovoltaïque à compter du 1er janvier 2014, il est impossible de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Enfin et surtout, le prêt proposé par le commercial est à un taux double de celui accordé par une banque classique, si bien que les taux pratiqués et la durée du prêt rend impossible toute rentabilité de l'installation avant 20, 30, voire 40 ans selon la zone géographique.

Compte tenu du fait que la production des panneaux s'amoinde d'année en année, il est donc impossible de voir son installation autofinancée.

La grande majorité des victimes s'aperçoit tardivement que les discours séduisant des commerciaux étaient comparables aux chants des sirènes : attirant et irrésistibles, les menant certes non pas à la mort, mais à un écueil financier non négligeable.

Les commissions de surendettement enregistrent une multiplication des dossiers de personnes ou de couples dont la grande difficulté financière a pour origine... une arnaque aux panneaux photovoltaïques.

En résumé, les démarchages de vente de panneaux photovoltaïques sont un fléau non négligeable, que quelques politiques s'attachent à vouloir endiguer, afin d'aider à la pérennité de cette filière, fort heureusement aussi exploitée par quelques sociétés droites.

Par chance, les victimes peuvent se sortir de cette situation malencontreuse en engageant des poursuites à l'encontre à la fois des sociétés pernicieuses qui leur ont vendu des panneaux à des prix exorbitants, mais aussi des établissements de crédit, leurs partenaires commerciaux aux taux d'intérêt tout aussi excessifs.

Mais gare à bien choisir un conseil rodé à ce type d'affaires, car l'objectif est d'annuler en priorité le crédit.

Publication : 06/05/2014

Source : Les Echos. (www.lesechos.fr)

lecercle.lesechos.fr

Voilà comment on s'aperçoit un beau matin qu'une banque "SOLFEA" (garantie 100% banque mafieuse, spécialiste dans le trafic de signature et de faux documents !!) vous prélève de l'argent tous les mois depuis 3 mois (j'avais du retard dans le repointage de mes relevés bancaires) alors que l'on n'a signé aucun contrat d'emprunt bancaire, ni même d'autorisation de prélèvement bancaire !!!!.